



CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal de Bassins du mardi 9 décembre 2014

L'assemblée est convoquée par le bureau, à la demande de la Municipalité, le mardi 9 décembre 2014 à 20h00 à la salle communale avec l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2014;
2. Communications du bureau et de la municipalité;
3. Règlement des sépultures et du cimetière de Bassins;
4. Budget 2015;
5. Ordre de vote des représentants dans les conseils intercommunaux;
6. Propositions individuelles;
7. Divers

Présidence : Francine Bandieri
Secrétaire : Karim Donnet
Scrutateurs : Robert Dutoit et Hans Rein

L'appel fait constater la présence de 32 conseillers. Sont excusés Nathalie Badertscher, Françoise Fallet, Tamara Martyn, Laurent Renevier et Smolik Adam. Absente : Annik Perroud *ea*

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

La Présidente ouvre la séance. Elle salue les auditeurs présents ainsi que les membres de la presse.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, bien que l'inversion des points 6 et 7 dans la convocation ne sera pas appliquée dans les débats.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2014

Un retour dans le passé ; une erreur s'était glissée dans le PV du 24 juin. C'est Mme Vuilloud-Dutoit qui fut nommée à la commission du cimetière, et non Mme Zesiger-Schärer comme indiqué par erreur

Une autre erreur s'est également subrepticement glissée dans le PV de la séance du 7 octobre. En page 4, il fallait lire Bursins en lieu et place de Bassins concernant le lieu de réunion de l'Agfors et de la CBOVd. Dont acte.

Le procès-verbal de la séance du 7 octobre est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

2. Communications du bureau et de la Municipalité:

Pas de communication de la part du bureau du Conseil, par contre, pour la Municipalité :

M. Miauton informe le conseil sur divers sujets dont Alpeau, et distribue une brochure fort intéressante ainsi qu'un CD-Rom sur la protection des eaux souterraine en forêt. Il évoque également la réunion des distributeurs d'eau et des propriétaires de forêts, dont fait partie la commune de Bassins. Un mot encore sur l'élection des présidents des milieux touristiques et forestiers du PRNV (comprenez le parc jurassien que nous connaissons tous). Il termine par une citation d'un article de la presse régionale concernant l'utilisation du bois FSC et PEFC par la commune, qui cherche même à obtenir des labels fédéraux concernant le bois de construction produit sur place, ce qui est tout à son honneur.

Il est suivi par le nouveau conseiller municipal, assermenté lors de la dernière assemblée, Monsieur Mazzariol, responsable du dicastère de la sécurité routière, qui propose de faire distribuer par des parents attentifs et à l'attitude citoyenne des enveloppes avec des friandises aux mamans qui encombrent la route des montagnes avec leurs voitures aux abords de l'école pour y déposer leur progéniture, créant ainsi des situations inutilement dangereuses.

M. Rastello, aidé par la projection de plans colorés, explique ensuite le principe du déneigement, et notamment des frais liés à celui-ci. Son intervention peut se résumer comme suit : le principe appliqué est le même que pour les eaux usées. Un tronçon habité par deux familles ou plus sera déneigé aux frais de la commune, les autres tronçons ne le seront que contre paiement et après entente avec la Municipalité, une fois que toutes les autres routes ont été nettoyées.

Pour terminer, c'est Didier Lohri, notre syndic, qui aborde le problème du SDIS (Service d'incendie et de secours). La commune s'interroge, par la voix de son syndic, sur les relations entre l'Etat et l'ECA (Etablissement cantonal d'assurance), des conditions d'adhésion ou de la convention, ainsi que de l'impact non négligeable de la diminution de la population sur la péréquation de la prestation. A ce sujet, Jacqueline de Quattro, conseillère d'état interpellée, ne souhaite ni se prononcer, ni remettre en cause le système de financement et renvoie donc le dossier à la Municipalité sans autre.

Spéléo-secours Suisse demande de pouvoir louer un local à Bassins pour sa colonne de secours. Bassins est géographiquement bien placé pour y établir une antenne.

S'ensuit une discussion concernant le MADR, qui ne devrait présenter que peu ou pas de contraintes pour les privés.

La Municipalité a la ferme intention de louer des logements dans les étages supérieurs de l'Auberge de la Couronne et ceci dès le 1^{er} avril 2015. Il s'agirait de créer des logements à loyer abordable. Malheureusement, aussi bien pour ce sujet que pour la mise à l'enquête de l'aménagement de la cuisine, la Municipalité ne pourra pas recourir à la procédure simplifiée, et se heurte à l'opposition de ceux qui, sous le nom de « *collectif d'opposition* », arguent que la procédure de mise à l'enquête n'est pas respectée, que le bâtiment est classé, et qu'il y a irrespect du plan de quartier. Cette manœuvre des opposants à la Municipalité va probablement engendrer des retards de deux ans et coûter non seulement les frais d'une mise à l'enquête complète (de 5'000.- à 7'000.- francs), mais aussi paralyser la signature de contrats clients-repas pour l'utilisation de la cuisine afin de fournir des repas concoctés à Bassins.

Conséquences politiques de cette intervention du susdit « *collectif d'opposition* » qui sont allés jusqu'à demander la récusation de la Municipalité en espérant jouer sur l'attentisme, trois conseillers municipaux et le syndic ont décidé de se représenter aux élections de 2016 pour faire rétablir la vérité et défendre leur action, et donner suite à la volonté exprimé par le peuple. Il en résultera des dommages également au niveau des partenaires dans les dossiers communaux.

3. Règlement des sépultures et du cimetière de Bassins;

La commission ad hoc, par la voix de sa rapporteuse Odile Hausser, demande au Conseil d'approuver le règlement. C'est ensuite Sylvie Elben qui indique que les conclusions du rapport de la commission des finances vont dans le même sens, à savoir l'approbation du règlement.

La discussion est ouverte. Les conseillers sont invités à intervenir sur chaque article, un par un. Bien entendu, tous approuvés. En ce qui concerne les tarifs, plusieurs conseillers s'enquière des modalités d'application dudit règlement pour un habitant de Bassins hébergé dans un EMS, un autre qui posséderait une propriété sur le territoire de la commune mais n'y habite pas, ou encore quelqu'un qui y aurait une case postale (où donc ?). Le syndic et Mme la présidente répondent que seul le lieu de domicile légal fera foi. En règle générale, le cimetière de Bassins est réservé en priorité aux morts vivants sur le territoire de la commune. La discussion est close et le préavis mis au vote est approuvé à l'unanimité.

4. Budget 2015

La commission des finances, représentée par son rapporteur M. François Martignier, donne lecture des conclusions du rapport qui propose d'amender le préavis pour ensuite approuver celui-ci.

L'amendement porte sur le poste 51.352.5 à savoir modifier le montant porté au budget de 120'000.- à 60'000.- dudit poste.

La municipalité propose également un amendement du fait que :

- La piscine accueille parfois 70 enfants par période de sport.
- Le rapport de la commission omet dans son estimation que les enfants de TOUT le groupement (de Duillier à St.George) utilisent la piscine.
- Le raisonnement est contraire à la position défendue à l'AISE
- Le raisonnement diffère entre le montant admis par la commission des finances pour la salle de gymnastique par rapport à celui de la piscine.
- Cet amendement constituera un point faible où l'AISE ne manquera pas de s'engouffrer pour venir renégocier le tarif 1 pour 2.

Toujours au sujet du budget 2015, concernant le prix de location des places de parking sur le territoire communal, on ergote ici sur un montant de 1'000.- par rapport à une charge globale de 179'757.-

La Municipalité décide, et c'est son droit, de présenter un amendement municipal :

+ 1'000 CHF à la rubrique 60.427

Avec place de parc non goudronnée

Location à 2.50 CHF le m2 par mois

La discussion est ouverte.

Après quelques questions de Mme Matthey, MM Guenin et Treboux, auxquelles Didier Lohri répond immédiatement, la discussion est close, et les objets soumis au vote le sont dans le bon ordre.

En application du règlement, c'est tout d'abord l'amendement de la commission des finances qui fait l'objet d'un vote.

Cet amendement est sèchement balayé par 21 voix, contre 7 approbations et 4 abstentions.

S'ensuit l'amendement proposé par la Municipalité, qui est adopté par 14 oui, contre seulement 10 non et 8 abstentions.

Le budget ainsi amendé est ensuite mis au vote, et approuvé par 30 conseillers. 4 s'abstiennent de se prononcer.

5. Ordre de vote des représentants dans les conseils intercommunaux;

Aucun préavis n'a été déposé à ce sujet, qui a été rajouté à l'ordre du jour suite au préavis du CoDir de l'AISE et de la réunion qui a eu lieu à Bursins.

Lors de cette assemblée, le Codir de l'AISE a présenté un préavis pour le financement de nouveaux locaux sur le site scolaire de la commune de Le Vaud. Ce préavis n'était pas correctement documenté ni chiffré. Le vote du représentant de la municipalité qui tenait à le refuser a été annulé par celui du représentant du Conseil communal qui était d'un autre avis, ayant reçu les informations par d'autres sources.

M. Vukasovik relève que la commune invoque l'invalidité des préavis, le non-respect des statuts et l'incapacité financière de Bassins d'assurer de nouvelles charges dans ce dicastère. Didier Lohri rajoute que la Municipalité ne connaît ni le mode de financement, ni le montant concernant précisément la commune. Seul un préavis pour 2,8 millions a été pondu par l'AISE, mais sans aucun détail.

En conclusion, la Municipalité, demande que les délégués du conseil communal auprès des associations intercommunales prennent langue avec la Municipalité avant les réunions afin de discuter des détails de chaque décision à prendre, pour connaître les positions défendues par la commune et surtout les incidences financières des décisions prises. Un avis éclairé s'avère toujours utile, surtout pour les profanes.

Ceci ne contraint en aucune façon le délégué qui pourra voter selon sa propre conviction, en ayant toutefois l'intérêt communal en ligne de mire, du moins on le souhaite.

Cet objet ne faisant pas l'objet d'un préavis en bonne et due forme, il n'est pas soumis au vote et la discussion est close.

6. Propositions individuelles;

Aucune proposition individuelle n'est parvenue au bureau du conseil.

7. Divers

Notre présidente informe le conseil de la réception d'une lettre de collecte du Club Alpin Suisse pour une demande de subvention d'un chalet en Valais. Libre à chacun d'y donner suite, la commune n'étant pas impliquée.

Monsieur Antoine Briachetti demande qui sont les membres du « Collectif d'opposition » occupé à contester à tout va, tandis que Madame Matthey demande quel est le coût pour la commune et ses habitants de ces bisbilles.

A ces interrogations, notre Syndic mentionne les frais des plans d'étude, des plans de quartier, des dépenses aussi chères qu'inutiles engendrés par le susdit « collectif d'opposition » qui bloque les projets sans autre motif que de mettre des bâtons dans les roues de la Municipalité. Par contre, il n'y a aucune communication concernant le nom de personnes impliquées, le respect du secret est maintenu.

Didier Lohri, qui a fait l'objet d'une récusation qui l'a amené à être entendu au poste de police – récusation fort mal digérée et on le comprend - a confirmé qu'il se représentera, ainsi que trois de ses pairs, aux prochaines élections communales afin de pouvoir se défendre face au « collectif d'opposants » lors de la prochaine législature.

A noter encore une demande de Mme Odile Hausser qui souhaite recevoir toute la documentation adressée aux conseillers par courrier postal, et non par courriel. A l'inverse, M. Donnet, secrétaire suppléant, ne souhaite plus recevoir l'enveloppe avec un timbre de CHF 2.- mais préfère un courriel.

Madame Odile Hausser souligne pour terminer que le site de la commune n'est pas à jour et donne accès à une ancienne version du règlement du conseil. La présidente répond que la secrétaire s'en chargera, mais qu'il y a toujours des problèmes techniques liés à cette mise à jour.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22 h 24

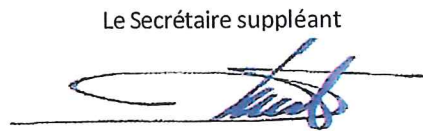
Un apéritif aussi copieux que roboratif est ensuite offert aux conseillers à la buvette.

Bassins, le 9 décembre 2014

La Présidente

Francine Bandieri



Le Secrétaire suppléant

Karim Donnet